

Aux origines de l'Oratoire: Le projet de fondation dans les écrits de Pierre de Bérulle

Par le Père Cristiano Barone

Mai 2016

1. La fondation de l'Oratoire de France

Pour comprendre l'origine de l'Oratoire, il faut remonter au début du XVII^e siècle et souligner l'influence décisive que la fréquentation de l'Hôtel Acarie a certainement eue dans la formation intellectuelle du jeune Bérulle. Dans le salon de sa cousine Barbe Avrillot, rue de Juifs - considéré comme l'un des centres les plus importants pour l'irradiation de la réforme pastorale de l'Église post-tridentine en France – Pierre participe au ferment d'une époque inquiète, désireuse de s'ouvrir à de nouvelles perspectives et aspirant aux changements.

Il joua ainsi un rôle fondamental dans deux projets auxquels on tenait fort à l'Hôtel Acarie : le premier visait à introduire en France le Carmel réformé de Thérèse d'Avila ; le second avait pour but de pourvoir à la formation du clergé séculier. En ce qui concerne les carmélites, Bérulle non seulement s'occupa de la négociation avec les Supérieurs espagnols, mais il prit personnellement la responsabilité de diriger les fondations des monastères et d'en assurer le gouvernement.

L'idée de créer un institut de prêtres qui, tout en vivant ensemble, seraient à la disposition de l'évêque dans les diocèses, suscita en lui davantage de résistances. La carmélite Madeleine-de-Saint-Joseph, qui fut avec Bérulle, jusqu'à sa mort, dans un rapport d'intimité et de confiance, raconte que celui-ci lui révéla que le projet de l'Oratoire lui avait été suggéré par une illumination intérieure. En réalité, la décision de fonder l'Oratoire trouva en lui pas mal de résistance et il tenta dans un premier temps de convaincre François de Sales, puis, après le refus de celui-ci, César de Bus, de se charger de cette mission. Enfin sollicité par l'évêque de Paris, il ne se déroba pas à la tâche de fondation qui lui avait été assignée et s'y consacra généreusement. Il dut pour cela refuser la nomination prestigieuse de précepteur du Dauphin de France ainsi que la charge de différents sièges épiscopaux. Le 11 novembre 1611, Bérulle lança l'aventure de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus qui, le 10 mai 1613, reçut la Bulle d'approbation du pape Pie V.



Pour comprendre la nouveauté de l'oratoire, il est nécessaire d'analyser la situation du clergé français à l'époque. À la fin du XVI^e siècle, l'état de dégradation morale et disciplinaire du clergé français, en grande partie analphabète et atteint dans sa crédibilité par ses habitudes de vie, qu'il s'agît du concubinage ou de la simonie, faisait considérer l'état sacerdotal comme une condition minoritaire par rapport à celle des membres des familles ou ordres religieux. On pensait communément, en effet, que ceux qui voulaient mener une vie de perfection et d'union à Dieu devaient entrer en religion et se retirer du monde, car la charge et les fonctions ordinaires du prêtre, en raison de leur compromission avec le siècle, n'étaient pas considérées comme totalement conciliables avec les exigences des conseils évangéliques.

L'Oratorien Denys Amelotte ne craint pas d'affirmer dans sa biographie de Charles de Condren que le mot prêtre en France était devenu synonyme d'« ignorant et débauché ». Sont aussi célèbres les paroles d'« un grand prélat » qui dans une lettre à Vincent de Paul déclare sans demi-mesure : « J'ai horreur quand je pense que dans mon diocèse il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel et qui n'ont aucune vocation. »

Une des raisons de cette situation déplorable doit certainement être cherchée dans la pauvreté et l'indigence dans lesquelles vivait le clergé français. En raison de la répartition inique des rentes et des bénéfices ecclésiastiques qui étaient le plus souvent concentrés dans les mains de quelques privilégiés, la majeure partie des prêtres trouvait difficilement de quoi subvenir à ses besoins. Beaucoup d'entre eux se décidaient à gagner leur vie en exerçant un métier, en travaillant la terre ou en se consacrant au commerce. Mais il y en avait beaucoup d'autres qui, sans travail et oisifs, s'adonnaient à des activités peu licites, au jeu, à l'alcool ou se trouvaient dans l'obligation de mendier. Pour cette dernière catégorie de prêtres, sans titre ni patrimoine, le peuple avait même – comme le dit Pierre de Besse – créé les termes méprisants de vagi et prêtres coureurs.

L'Église française avait cherché à contrôler le plus possible ce phénomène et certains évêques éclairés avaient réclamé une réforme pastorale qui prévît la réorganisation du clergé et une formation plus scrupuleuse des candidats à l'ordination.

L'Église française devait faire face aux fortes critiques des églises luthériennes qui, dans leurs prédications, avaient fait de la décadence du clergé un sujet de dénigrement d'un côté et de propagande *pro domo* de l'autre. Ce qu'elles avaient reproché dans un premier temps aux prêtres catholiques, c'était moins leurs mœurs dissolues que leur ignorance, c'est-à-dire leur incapacité à répondre aux aspirations religieuses du peuple de Dieu et à son besoin d'être instruit dans la foi. Les calvinistes pensaient, en particulier, que l'inadéquation des prêtres à leur office pastoral démentait dans les faits la théologie catholique du sacerdoce. Celle-ci en, effet, prétendait faire dépendre le pouvoir de juridiction du pouvoir d'ordre, dans la mesure où l'aptitude à l'office pastoral était un effet du sacrement reçu. Très vite, les attaques se concentrèrent effectivement et systématiquement sur la structure hiérarchique de l'Église catholique, laquelle ne pouvait être comprise que dans une dimension fonctionnelle et à l'intérieur d'une réalité sociologique historiquement grevée de significations étrangères à l'Évangile.

C'est précisément pour tenter de répondre aux accusations des protestants que Bérulle entreprend d'étudier la dimension hiérarchique dans l'Église et d'approfondir sa réflexion sur le ministère



ordonné. Pour le cardinal, il n'existe dans l'état sacerdotal aucune distinction entre l'office et la vie car tous les prêtres sont appelés, dans la condition qui est la leur, à aspirer à la perfection. L'objectif que Bérulle se propose d'atteindre dans son programme de restauration est donc de former la conscience des ministres pour les amener à faire correspondre leur activité ministérielle et la ratification de leur être sacerdotal, leur pouvoir d'ordre et leur pouvoir de juridiction.

2. *Le charisme des oratoriens*

Nous trouvons dans les *Collationes* l'enseignement théologique et les conférences spirituelles que Bérulle adressa à ses prêtres essentiellement dans les quatre premières années d'existence de l'Oratoire, soit de 1611 à 1614. Dans ces discours tenus par le cardinal à l'occasion des fêtes de la Congrégation et de l'année liturgique est proposée aux prêtres une initiation mystique ayant pour fonction de les introduire à la pleine compréhension du ministère ordonné.

Pour notre goût théologique, ces affirmations sur le sacerdoce peuvent sembler outrancières mais nous devons toujours nous rappeler que, si Bérulle pousse ses arguments jusqu'à la limite du paradoxe, c'est qu'il veut rendre au ministère ordonné sa valeur et sa dignité.

Dans le schéma d'un de ses premiers entretiens aux oratoriens, Bérulle dit tout simplement que la Congrégation est appelée à renouveler l'état de prêtrise. L'esprit de l'Oratoire, écrit Habert, commença à se montrer et à éclater surtout quelques temps après qu'il fut institué, lors d'un discours que Bérulle donna aux siens pour leur instruction. Dans ce texte il déclare encore que : « la finité de cette congrégation, la plus petite et la plus récente, est d'éveiller dans l'Église de Dieu l'esprit de la prêtrise. » Le premier but de l'Oratoire est donc de vivre l'état sacerdotal selon la perfection qui lui convient : chaque membre doit s'engager dans la connaissance de soi-même et dans la compréhension de sa vocation.

Dans sa *Lettre aux Supérieurs de l'Oratoire* qui précède son *Mémorial*, Bérulle affirme la même idée, surtout quand il indique comme tâche principale des prêtres oratoriens d'atteindre, chacun pour soi-même, la plénitude de sa propre humanité. Il reconnaît à cette finalité anthropologique une importance spéciale, et en s'inspirant à la théologie paulinienne de « l'être nouvelle créature en Christ » il explique que la grâce de correspondance consiste à ne pas manquer la marque et le centre de l'existence. Pour vivre dans un état de grâce il est fondamental reconnaître sa propre vocation et le contexte dans lequel les compétences humaines peuvent s'exprimer d'une façon meilleure. C'est pour cela que dans la *Règle*, rédigée à l'époque de la fondation de l'Oratoire – vu que la plupart des dispositions sont présentées comme des projets pour l'avenir, plutôt que comme des mesures déjà arrêtées – Bérulle souligne l'importance de la liberté dans le choix des prêtres oratoriens d'exercer l'office sacerdotal, suivant l'inspiration reçue par Dieu. Il encourage les supérieurs à satisfaire le désir de Dieu sur l'âme. Il précise aussi que cette liberté de choix doit être accompagnée de la responsabilité d'exceller et de se distinguer dans la tâche embauchée.



A propos des occupations, Bérulle affirme que chaque office sacerdotal est un emploi qui appartient seulement aux oratoriens, cependant, il souligne que certaines activités méritent une attention particulière : s'occuper de la formation de ceux qui se préparent à devenir prêtres, renouveler la spiritualité de ceux qui ont déjà reçu l'ordination ; lutter contre l'individualisme et l'oisiveté, à travers la vie communautaire. Pour cela, Bérulle attribue une grande importance aux « maisons » de l'Oratoire, qui doivent être des points de repère culturels («objet de sagesse», écrit-il dans son *Mémorial*) et précisément oratoires qui enseignent aux prêtres et aux laïcs à prier. Il établit deux jours, le jeudi pour les prêtres (de la communauté et à l'extérieur d'elle, mais associés en tant que troisième ordre) et le vendredi pour les prêtres et les laïcs, afin que la communauté puisse apprendre à honorer le Christ et la Sainte Vierge. Le charisme de l'Oratoire consiste, alors, dans la formation humaine et spirituelle, mais contrairement aux Jésuites, qui amènent les âmes individuellement, Bérulle assigne plutôt cette tâche à toute la communauté. La formation ne provient pas de la *comparaison* directe d'une âme par son directeur spirituel, mais par la réaction à des sollicitations qui viennent d'un environnement fructueux et inspirant. Soucieux de ne pas faire de concurrence aux jésuites, Bérulle recommande de ne pas prendre en charge les collèges et permet la direction spirituelle individuelle seulement aux supérieurs – pensée qui se trouve dans des écrits très tardifs qui nous font penser à une « capitulation » face à la demande croissante

3. *La théologie bérullienne du sacerdoce*

Après avoir brièvement évoqué la situation du clergé en France au XVII^e siècle et la nouveauté apportée par l'Oratoire, nous essayerons de dégager quelques-unes des lignes directrices de la réflexion du cardinal sur l'état de prêtrise. Nous essayerons d'analyser, en particulier, l'influence de la doctrine dionysienne des hiérarchies sur la théologie des médiations exposée par Bérulle. Car si, au départ, l'Oratorien se sert de cette doctrine, c'est principalement pour justifier son projet de restauration de l'état sacerdotal et lui donner un fondement doctrinal. Mais ce qui relevait de la pure nécessité de délivrer un enseignement aux prêtres réunis dans l'Oratoire en arrive bien vite à prendre la forme d'une véritable théologie du ministère ordonné. Théologie qui, par la suite, connaîtra d'autres développements et aura une notable fécondité dans l'École française comme en témoignent, par exemple, les œuvres de Charles de Condren et de Jean Eudes.

Au temps de Bérulle, nous l'avons déjà dit, dominait l'idée que pour se consacrer visé à la sainteté il fallait entrer dans les ordres. On pensait en effet qu'il n'était pas possible pour un prêtre, plongé dans les réalités temporelles, de conserver l'esprit de prière et le recueillement intérieur nécessaires pour arriver à la sainteté. Bérulle, lui, se convainquit à la lecture de la *Hiérarchie ecclésiastique* de Denys que l'état sacerdotal dépassait en dignité la vie religieuse et appelait donc à un état de perfection et de sainteté personnel plus élevé.

Reprenant une argumentation directement inspirée de la théologie dionysienne, le cardinal soutient que la sanctification dans l'Église ne peut avoir lieu sans la médiation de l'ordre sacerdotal. C'est en effet des prêtres que les religieux reçoivent les sacrements et ils leur sont assujettis au point de ne pouvoir se consacrer à la recherche de la perfection sans leur irremplaçable action d'intercession.



C'est pourquoi les prêtres sont personnellement appelés à s'élever à un plus haut degré d'intimité avec Dieu afin de guider tous ceux qui sont confiés à leurs soins pastoraux.

Pour Bérulle, la grâce sanctifiante – désignée aussi comme grâce de vocation ou prévenante – que Dieu assigne à l'état sacerdotal est d'une qualité différente de celle qui a été offerte aux autres hommes dans leur état. Le cardinal considère cette grâce comme extraordinaire dans la mesure où elle n'est pas seulement un appel à la perfection mais a pour fin de faire du prêtre un médiateur entre les autres états de vie et la sainteté.

L'humanité de celui qui est accueilli dans l'état de prêtrise est, par grâce, mise en état d'anticiper son entrée finale dans la gloire et de vivre son état présent comme s'il recevait « une autre nature », c'est-à-dire une existence qui vit son humanité de manière surnaturelle. La nature humaine du prêtre est sur-naturalisée en raison de l'état dans lequel Dieu la dispose et la maintient, non en vertu de son mérite, mais par une action totalement gratuite et singulière d'élection et d'abandon à l'Esprit saint. Cela dépend de la correspondance toute particulière qui s'établit dans la relation entre le Christ et celui qui a été choisi par lui pour lui ressembler. Autrement dit, l'Oratorien nous explique que la grâce extraordinaire est une condition de l'être donnée au prêtre pour qu'il reçoive le pouvoir de communiquer la sainteté. Il reste maintenant à comprendre comment cette affirmation se justifie et ce qu'elle implique. Bérulle associe à cet état de l'être, qui est proche de la gloire, des affections spéciales, à savoir des dispositions que Dieu rend actuelles afin qu'à travers l'humanité des prêtres il puisse communiquer quelque chose de lui aux âmes.

Il est bon de rappeler que, pour Denys, la divinisation s'étend de Dieu à tous les êtres créés à travers les hiérarchies qui exercent cette activité de médiation selon leur degré de participation à l'être. Plus est élevé le degré de participation à l'être divin, plus grande sera la fonction assumée par le sujet dans la hiérarchie et par conséquent dans la médiation. Pour Bérulle, dire que l'être du prêtre est « être de grâce extraordinaire », c'est-à-dire que l'être du prêtre reçoit un supplément d'être par rapport aux autres hommes, c'est préparer l'affirmation que le sacerdoce a, dans la hiérarchie de médiation, un rôle prééminent.

Ajoutons que, pour Denys, l'activité hiérarchique se caractérise par trois fonctions de dignité différente.

La première activité hiérarchique consiste dans la purification, c'est-à-dire dans la possibilité qu'elle donne à l'homme de s'affranchir de tout ce qui le rend dissemblable de Dieu. La purification est nécessaire pour faire place dans l'intelligence humaine à ce qui lui sera transmis par la science divine.

En effet, après que l'intelligence a été délivrée de tous les éléments qui l'empêchent de contempler Dieu, la seconde activité hiérarchique, qui consiste dans l'illumination, ouvre l'homme à la vision du divin et lui fait connaître Dieu dans sa vérité. Ce n'est que lorsqu'elle arrive à ce stade que l'intelligence humaine, libérée de ses entraves et tournée vers la vision de la fin, peut parcourir la voie de la perfection.

La troisième activité hiérarchique consiste à réaliser l'union avec ce qui s'est entr'ouvert aux yeux de l'intelligence : la perfection est la possession de ce que la vision a fait acquérir comme théorie. Pour



Denys, la forme de connaissance qui, unissant l'intelligence à Dieu, perfectionne celle-ci, l'assimile, la rend habile à la vision déiforme, c'est l'amour.

Dans le prolongement de la Hiérarchie céleste, Bérulle réunit les trois fonctions de la hiérarchie – qui avaient été assignées par Denys aux divers ordres angéliques – et les attribue au ministère que les prêtres sont appelés à exercer auprès de tous les fidèles.

Précisant que les prêtres sont appelés aux fonctions angéliques, l'Oratorien ne fait qu'expliquer la grâce extraordinaire concédée à l'état de prêtrise comme pouvoir de purifier, illuminer et perfectionner, à travers l'amour qui enflamme les cœurs, ceux qui leur sont soumis. Le rapprochement avec les anges est fréquent dans les *Collationes* et si le cardinal dans un premier temps se contente d'écrire que la dignité sacerdotale est « comme angélique », il va ensuite jusqu'à dire que les prêtres surpassent les anges. Il invente même un mot, celui de « sur-ange » pour indiquer comment le prêtre est, dans sa fonction, supérieur à l'ange lui-même.

Le thème de la supériorité des fonctions sacerdotales par rapport aux fonctions angéliques – sujet récurrent dans les écrits de Jean Chrysostome et de Grégoire de Naziance – fut amplement développé par les auteurs de l'École Française mais acquiert chez Bérulle une nuance particulière due au rôle central qu'il assigne à l'événement de l'Incarnation.

Cette prééminence de l'état de prêtrise sur l'ordre angélique devient plus manifeste quand, par la suite, Bérulle définit la grâce extraordinaire accordée à l'humanité des prêtres comme « droit sur Jésus-Christ » : ce n'est qu'aux prêtres qu'est accordé le droit d'élever à Dieu la prière qui, par l'intermédiaire de l'Esprit, transsubstantie le pain et le vin dans le corps et le sang du Christ. La grâce sacerdotale est donc liée à l'Eucharistie et à la possibilité donnée à chaque prêtre d'administrer le corps du Christ, puisque c'est le Christ qui a choisi de dépendre du ministère et des opérations de chacun des prêtres. La médiation sacerdotale se comprend dans l'Eucharistie comme pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice parfait et perfectif. Dans chaque célébration eucharistique, en effet, les prêtres s'acquittent d'une tâche toute particulière qui consiste à mener à son plein accomplissement la servitude que toutes les créatures doivent rendre à Dieu en raison de leur condition de créature.

C'est encore la théologie de l'Eucharistie de Bérulle qui répond à la deuxième question, celle qui demande comment Dieu attribue une qualité surnaturelle à l'humanité des prêtres. Pour Bérulle, ce qui se manifeste et se rend présent dans l'Eucharistie, c'est la majesté du Christ, majesté qui se réfère non à la divinité du Fils incarné mais à son humanité glorifiée dans le Père. Selon le cardinal, de même que dans l'Incarnation le Verbe a assumé la nature humaine et l'a unie à sa personne divine, de même, dans la dernière Cène, Jésus a uni les douze apôtres à sa personne divino-humaine. Les prêtres qui, à travers l'ordination sont insérés dans la succession apostolique, sont unis à la personne du Fils de Dieu sur la terre ou, pour mieux dire, à la majesté de son humanité glorifiée et rendue actuelle dans l'Eucharistie. Ils reçoivent le pouvoir de transsubstantier et d'agir sacramentellement parce qu'ils ont part à l'action personnelle du Christ.

Par la grâce de l'état de prêtrise dans le sacrifice de la messe, le prêtre est uni à l'humanité déifiée du Christ comme son instrument conjoint.



La notion d'instrument conjoint, satisfait en partie le cardinal car elle exprime bien, telle qu'il la conçoit, la fonction de médiation de grâce qui se produit sacramentellement, par l'humanité glorifiée du Christ, à travers l'humanité du prêtre. Mais elle ne le convainc pas totalement car il doute qu'elle soit capable d'exprimer la force du lien de grâce qui se crée entre le prêtre et le Christ. L'Eucharistie en effet célèbre la double union que Bérulle, recourant au vocabulaire de la mystique, appelle noces : union, d'abord, de l'hypostase de la seconde personne de la Trinité avec la nature humaine, qui s'est produite avec l'Incarnation ; et, ensuite, du Christ avec la personne de tous ceux qui communient à son corps et à son sang. Quand Bérulle parle de ceux qui, dans la célébration eucharistique, participent au corps et du sang du Christ, il pense principalement aux prêtres qui communient à l'Eucharistie non seulement à titre personnel mais aussi au nom de toutes les créatures. Leur union à l'humanité de Jésus est si forte et si intime que chaque ministre en arrive à faire partie de cette humanité et à devenir « membre de Jésus-Christ ».

Lorsqu'il parle du prêtre comme instrument conjoint, Bérulle entend renvoyer à la grâce comme à la cause principale de l'action sacramentelle du prêtre. La notion d'"instrument" est parfaitement adaptée au prêtre dans l'exercice sacramentel du ministère parce qu'elle souligne que, dans l'action sacramentelle, c'est Dieu qui agit et non le prêtre. On comprend ainsi pourquoi Bérulle utilise la catégorie thomiste de causalité pour corriger la catégorie dionysienne d'exemplarité. Celle-ci en effet présente l'action du ministre comme l'imitation d'un modèle archétype et risque, ce faisant, de diminuer la transcendance divine ou de la masquer derrière un volontarisme trop humain. La notion paulinienne de "membre", à son tour, permet à Bérulle de rectifier une idée purement instrumentale du ministère ordonné en soulignant que la coopération du prêtre à la sanctification des fidèles naît d'une authentique relation de communion personnelle avec le Christ et non d'un rapport purement fonctionnel. La théologie des médiations a été élaborée par Bérulle pour répondre à la nécessité de fonder théologiquement le discours sur la dignité de l'état sacerdotal. À partir de la réflexion sur l'Incarnation qui, dans ce cas, est décrite comme l'expression éminente du mystère de la médiation éternelle du Fils vis-à-vis du Père, le cardinal parvient à mettre en lumière comment la singularité du ministère ordonné dérive de ce qu'il est institué par Dieu comme expression de la "grâce" d'élection envers son peuple.

Bien que cette théologie du ministère ordonné puisse sembler éloignée de nos vies d'aujourd'hui, nous devons reconnaître qu'elle a réussi faire une synthèse globale entre les vérités de la foi, la pratique pastorale et la réalité disciplinaire, comme on ne retrouvera plus après. Sa force d'impact nous oblige à nous comparer à elle, et malgré toutes les critiques, elle reste toujours un point de référence. Peut-être qu'il est temps, même pour l'Oratoire, à abandonner une certaine attitude sceptique envers la production théologique de ce siècle, et de retourner avec le désenchantement et la liberté de jugement, à redécouvrir comme une source, la pensée et l'expérience d'une expression fructueuse d'Église.

Intervention du Père Barone



Oratoire de France

devant les oratoriens de Paris, Lyon et Marseille à Saint-Ferréol, le 21 mai 2016

